



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **AU MARCHÉ DU TERROIR SARL**, Grand-Rue 62, 1530 Payerne
2. Déclaration de faillite: 26.04.2016
3. Suspension de faillite: 27.05.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 13.06.2016
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** L'exploitation d'un commerce diffusant tout produit de consommation, de ménage et alimentaire, en particulier du terroir; l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et la commercialisation en général et sous quelque forme que ce soit, de tout produit de consommation, de ménage et alimentaire, en particulier du terroir.

Office des faillites de l'arrondissement de  
la Broye et du Nord vaudois  
1400 Yverdon-les-Bains

02864471

